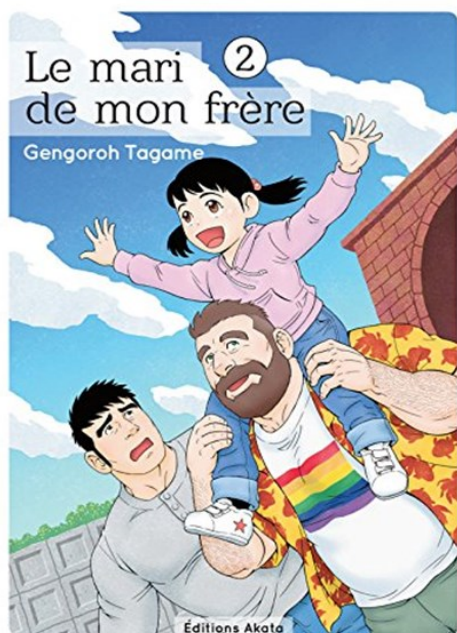


Le mari de mon frère (tomes 2 et 3), de Gengoroh Tagame Une histoire familiale loin du schéma « traditionnel »

La Lettre du CÉAS n° 332 de novembre 2016 (pages 10 et 11) invitait à découvrir le tome 1 du manga *Le mari de mon frère*, du Japonais Gengoroh Tagame (éditions Akata, septembre 2016) ⁽¹⁾. Ce manga relate l'histoire d'Yaïchi Origuchi et de sa fille Kana. Ceux-ci voient un jour leur quotidien bousculé par l'arrivée de l'imposant mais sensible Mike Flanagan, un Canadien homosexuel qui n'est autre que le mari de Ryôji, le défunt jumeau d'Yaïchi.

Ce manga suscite la réflexion sur l'homosexualité, la famille, le mariage, la différence (entre générations, entre pays...) et surtout les préjugés et leur origine. Chaque tome comprend deux ou trois explications sur la culture de la communauté homosexuelle. Ainsi, Mike explique brièvement les symboles (« triangle rose », « drapeau arc-en-ciel ») ou les expressions (« coming-out »).

Le tome 2 est paru en novembre 2016. Il est marqué par l'arrivée d'un nouveau personnage, Natuki Origuchi, l'ex-femme d'Yaïchi et mère de Kana. La petite est aux anges avec le retour de sa mère et la présence de son oncle. Pour le voisinage, ce n'est pas vraiment le cas ; certains ne voient pas d'un très bon œil l'arrivée d'un homosexuel. Pour Yaïchi, c'est l'occasion de poursuivre sa réflexion sur ses certitudes.



Le tome 3 est sorti dans l'hexagone fin janvier 2017. Désormais habitué à son beau-frère, Yaïchi se comporte dorénavant avec Mike de manière totalement naturelle. Une véritable relation amicale entre les deux hommes se noue. Lors d'un voyage dans un onsen (bain thermal traditionnel japonais) avec le reste de sa famille, le jeune père réalise à quel point il a muri. Mais tout le monde n'est pas prêt à faire le même chemin, surtout dans l'entourage de la jeune Kana où quelques surprises pourraient les attendre...



C'est donc une invitation à découvrir au plus vite la touchante histoire de cette famille moderne ; une invitation à réfléchir sur la tolérance, mais aussi la lutte contre les discriminations et l'ignorance.

(1) – Article accessible depuis le site Internet du CÉAS : www.ceas53.org, rubriques « Sociétés », puis « Famille ».